

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le député dit: «Ayons au moins un peu de franchise»; je lui signalerais que le comité permanent de la Chambre a étudié longuement l'accord découlant de la négociation Kennedy, ses implications, les propositions englobées sous le titre général de programme d'aide à la réadaptation et les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre ce dernier en œuvre. Ces mesures comprennent un programme gouvernemental auquel participeraient plus d'un ministère; il s'agit d'un programme assez étendu.

Certains éléments de ce programme exigent une autorisation législative. Pour ce qui est de mon ministère, deux éléments exigent une telle autorisation: d'abord, l'inauguration d'un programme de prêts assurés qui mettrait des ressources financières à la disposition de ceux qui désirent et qui peuvent tirer profit des possibilités accrues offertes par la négociation Kennedy. Nous prévoyons qu'un autre élément sera nécessaire plus tard, sûrement pas aussi tôt dans la chaîne des événements que le programme des prêts assurés; de fait, ce programme devrait déjà être en vigueur. Voilà pourquoi il se trouve dans le budget supplémentaire.

• (Midi)

Le second élément du programme vise un but différent et des circonstances différentes, ce qui explique que, dans le budget principal, le crédit dont vient de parler l'honorable député soit rédigé de cette façon. Il doit servir à aplanir les difficultés financières et non à exploiter des occasions favorables. Ces difficultés ne se feront sans doute pas sentir de façon à pouvoir être combattues plus tôt et la disposition prévue par le budget principal répondrait à l'élément temps.

En outre—et la chose fut représentée à l'époque comme faisant partie du problème posé par les changements qu'entraînerait la négociation Kennedy—le ministre du Travail, dans une autre loi et à un autre moment, a demandé et obtenu l'assentiment de la Chambre à l'augmentation des prestations d'assurance-chômage. Cela fait aussi partie du programme, ainsi qu'on l'a signalé au comité.

Je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre ne veut pas que je recommence à la Chambre l'exposé détaillé qui a été fait au comité au cours de 22 réunions.

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai assisté à toutes les réunions du comité et je puis dire que nous n'avons jamais eu de détails.

[M. Knowles.]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je ne veux pas m'engager dans un débat, mais je me demande ce que le comité qui a présenté un rapport sur les conséquences de la négociation Kennedy voulait faire et ce qu'il a réellement accompli en 22 séances.

M. Knowles: Monsieur le président, comme le ministre, je ne tiens pas à prolonger la discussion, mais je pense réellement que l'affaire, au point de vue législatif, est grave. A la suite de nos débats de ce matin, nous avons déjà découvert qu'à part le poste 30c du budget supplémentaire à l'étude, il y a, aussi dans le budget de l'an prochain à la page 597 le poste L95, portant sur la même question.

J'ai fait quelques autres recherches et j'ai constaté qu'à la page 257 des crédits de l'an prochain il y en a un autre d'un million de dollars, au ministère de l'Industrie, pour des subventions aux fabricants canadiens qui ont demandé des prêts directs ou garantis par le gouvernement en vertu du programme d'aide à l'adaptation. Il y a ainsi trois crédits différents dans les prévisions de dépenses de ce ministère, un dans la rallonge budgétaire actuelle, deux dans le budget principal des dépenses de l'année prochaine, et tous portent sur le programme d'aide à l'adaptation. Il est significatif que dans tous les cas «le programme d'aide à l'adaptation» soit imprimé en majuscules. Il s'agit d'un programme solide, et non de simples paroles.

Le ministre a dit que les changements dans les taux et les prestations d'assurance-chômage faisaient partie du programme. Je me rappelle fort bien qu'à l'époque où le gouvernement avait annoncé ses projets à l'issue de la négociation Kennedy, il avait déclaré qu'il allait travailler sur deux fronts; aider l'industrie et aussi les travailleurs. Je signale au ministre que dans le cas des prestations d'assurance-chômage et de l'aide accordée aux travailleurs, la Chambre a adopté une mesure ordinaire pour modifier la loi sur l'assurance-chômage. Il n'était pas du tout question que cela fasse partie d'un vague programme d'aide à la réadaptation. Il s'agissait d'une mesure distincte. Cela me porte à croire que le programme d'aide à la réadaptation relève surtout du ministre de l'Industrie, mais les délibérations qui ont peut-être eu lieu, ou peut-être pas, au comité, m'ont permis de conclure que ce programme n'est pas encore sanctionné par un texte de loi. Mais une fois que nous aurons adopté ce crédit qui renferme les mots «Programme d'aide à la réadaptation» en majuscules, nous l'aurons effectivement établi. C'est peut-être une bonne chose et la Chambre tient à procéder